PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 21 JUIN 2021, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 21h32 sont présents messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général et greffier adjoint, monsieur Alain Cousson, ing., et la directrice générale adjointe, madame Christine Ménard, urb.

Est absent monsieur le conseiller Mario Borduas.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 juin 2021 ouverte.

RÉSOLUTION 2021-06-167

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En remplaçant le titre du point 5.14 par le suivant : Résolution fixant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-39 et les projets de Règlements numéros 431-37, 434-5 et 430-08.

En retirant le point 10.2 de l'ordre du jour.

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Première période de questions
- 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
- 2.2 Rapport du maire : faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procèsverbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021
- 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2021
- 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale tenue le 5 mai 2021
- 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture tenue le 11 mai 2021

4. Avis de motion

- 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs
- 4.2 Avis de motion Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs
- 4.3 Avis de motion Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours
- 4.4 Avis de motion Règlement numéro 434-5 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine
- 4.5 Avis de motion Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116
- 4.6 Avis de motion Règlement numéro 430-08 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé

5. Règlementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 469-2 modifiant l'annexe B du Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park afin d'ajouter le paragraphe 1.1 et de remplacer le paragraphe 8
- 5.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro E-456 décrétant une dépense de 4 890 320 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures de la rue du Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin des Patriotes ainsi que la gestion de la circulation
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 454-2 modifiant le Règlement numéro 454 portant sur la gestion contractuelle afin de favoriser l'achat local
- 5.4 Adoption du Règlement numéro 431-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de prescrire les normes d'aménagement dans la zone CONS-26
- 5.5 Adoption du Règlement numéro 431-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-110, modifier la marge avant de la zone H-107, modifier la marge latérale de la zone H-108 et modifier la hauteur des bâtiments dans la zone H-110 et H-111
- 5.6 Adoption du Règlement numéro 431-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27
- 5.7 Adoption du Règlement numéro 431-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent à la plantation et la coupe d'arbre
- 5.8 Adoption du second projet de Règlement numéro 431-35 afin de modifier les normes encadrant les aires de stationnement
- 5.9 Adoption du Règlement numéro 434-4 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les critères de demande d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre ainsi que les pénalités associées au non-respect des normes d'abattage d'arbre

- 5.10 Adoption du projet de Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours
- 5.11 Adoption du projet de Règlement numéro 434-5 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine
- 5.12 Adoption du premier projet de Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116
- 5.13 Adoption du projet de Règlement numéro 430-08 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé
- 5.14 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-39 et les projets de Règlements numéros 431-37, 434-5 et 430-08

6. Administration générale

- 6.1 Nomination d'une directrice générale de la Ville et autres nominations Autorisation de signature
- 6.1.1 Nomination d'une trésorière adjointe
- 6.2 Embauche d'une directrice du Service de l'urbanisme de la VilleAutorisation de signature
- 6.3 Création du poste de directeur adjoint du Service des travaux publics de la Ville - Embauche d'un directeur adjoint du Service des travaux publics et chargé de projet à la Ville – Autorisation de signature
- 6.4 Abolition de postes de niveau-cadre
- 6.5 Embauche temporaire de deux étudiants en urbanisme au Service de l'urbanisme
- 6.6 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs âgés de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
- 6.7 Départ d'un employé du Service des travaux publics Col bleu Remerciements
- 6.8 Appel de candidatures Poste de journalier au Service des travaux publics
- 6.9 Modifications des conditions de travail Brigadiers scolaires Saison 2021-2022
- 6.10 Achat d'équipements et d'accessoires informatiques
- 6.11 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park Remerciements

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 11 mai au 14 juin 2021
- 7.2 Dépôt du rapport budgétaire périodique complet

- 7.3 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur
- 8. <u>Développement et mise en valeur du territoire</u>
- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'un garage attaché au bâtiment principal 227, rue du Prince-Albert
- 8.2 Avis de réserve pour fins de réserve foncière (secteur Le Patriote) Octroi de mandats
- 9. Travaux publics
- 9.1 Addenda Entente relative à la réfection d'infrastructures de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park Autorisation de signature
- 9.2 Attribution budgétaire Agrandissement du stationnement et installation de clôtures au garage municipal
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Entente de principe intervenue entre la Ville et le Club de canotage Otterburn – Autorisation de signature
- 10.2 Adoption de modifications à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 10.3 Octroi d'un mandat Éditions Média Plus communication Réalisation d'un guide du citoyen incluant du contenu de SOS violence conjugale
- 10.4 Demande d'autorisation et de permis de sollicitation Club de canotage Otterburn
- 10.5 Achat d'un abri soleil Piscine municipale
- 10.6 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme Club de canotage Otterburn
- 10.7 Entente intermunicipale relative au versement d'une subvention au Club de Gymnastique Artistique Arabesque inc. Reconduction tacite
- 11. Environnement
- 11.1 Évènement écocitoyen de récupération Utilisation de médias de communication
- 12. <u>Sécurité aux citoyens</u>
- 13. <u>Affaires nouvelles</u>
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le 26 mai 2021;
- Conseil d'administration de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., le 2 juin 2021;
- Séance préparatoire du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 3 juin 2021;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), le 10 juin 2021;
- Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 17 juin 2021.

Monsieur Louis Côté

- Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR), le 19 mai 2021;
- Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu (en remplacement du maire), le 20 mai 2021;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers RISAVR, le 21 mai 2021;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR), le 26 mai 2021;
- Formation web de l'UMQ sur la réglementation des piscines résidentielles ;
- Conseil d'administration de la Société culturelle Pointe-Valaine (SCPV), le 2 juin 2021;
- Première réunion du comité de pilotage local "Municipalités amies des aînés" (MADA), le 10 juin 2021;
- Formation web de l'UMQ sur la plateforme pour le climat;
- Deuxième réunion du comité de pilotage régional "Municipalités amies des aînés" (MADA), le 14 juin 2021;
- Commission des finances municipales, le 16 juin 2021.

Monsieur Jacques Portelance

- Rencontre des citoyens de la rue Pine en lien avec les infrastructures, les 26 mai et 2 juin 2021;
- Webinaire de l'UMQ et Action Patrimoine, le 3 juin 2021;
- Aide au projet du jardin communautaire, les 6 et 13 juin 2021;
- Webinaire En Montérégie, parlons territoire! le 7 juin 2021;
- Assemblée Générale Annuelle de la Table de concertation des Ainés de la Vallée du Patriote, le 8 juin 2021;
- Webinaire de l'UMQ et SCHL : Solutions de financement de la SCHL, projets et nouveautés et information sur la stratégie nationale du logement, le 9 juin 2021;
- Webinaire de l'UMQ : Présentation de la Plateforme municipale sur le climat, partage de la responsabilité entre ville, gouvernements et citoyens, le 10 juin 2021.

RAPPORT DU MAIRE : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire, Denis Parent, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

Le rapport du maire est joint au présent procès-verbal comme étant cité au long.

<u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-</u> VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

RÉSOLUTION 20231-06-168

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 MAI 2021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 MAI 2021

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2021.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 5 MAI 2021

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale tenue le 5 mai 2021.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN SPORT, LOISIR ET CULTURE TENUE LE 11 MAI 2021

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture tenue le 11 mai 2021.

AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2021-06-169

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs.

L'objet de ce Règlement est de fixer la durée où les feux extérieurs sur le territoire de la ville sont interdits.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-37 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 431 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES, CONSTRUCTIONS, EQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET SAILLIES DU BATIMENT PRINCIPAL, DANS LES COURS

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours.

L'objet du présent Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours;

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN D'AJOUTER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN PLONGEOIR OU POUR ÉRIGER UNE CONSTRUCTION DONNANT OU EMPÊCHANT L'ACCÈS À UNE PISCINE

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 434-5 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

L'objet du présent Règlement est d'amender le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LES NORMES PRÉVUES À LA ZONE C-116

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116.

L'objet du présent Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 430-08 MODIFIANT LE REGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMERO 430 ET SES ANNEXES, TEL QU'AMENDE

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 430-08 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé.

L'objet du présent Règlement est de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 430 afin d'y apporter les modifications suivantes :

- Remplacer le plan 6 de l'annexe C du PPU le Patriote ;
- Modifier le tableau de l'article 7.2 de l'annexe C du PPU le Patriote.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 469-2.

RÉSOLUTION 2021-06-170

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-2 MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN D'AJOUTER LE PARAGRAPHE 1.1 ET DE REMPLACER LE PARAGRAPHE 8

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 469-2, tel que modifié.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement d'emprunt numéro E-456.

RÉSOLUTION 2021-06-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-456 DECRETANT UNE DEPENSE DE 4 890 320 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MEME MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU PRINCE-EDWARD, ENTRE LA RUE BARRE ET LE CHEMIN DES PATRIOTES AINSI QUE LA GESTION DE LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt numéro E-456 décrétant une dépense de 4 890 320 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures de la rue du Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin des Patriotes ainsi que la gestion de la circulation.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 454-2.

RÉSOLUTION 2021-06-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 454-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 454 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE FAVORISER L'ACHAT LOCAL

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021:

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 454-2, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-31.

RÉSOLUTION 2021-06-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PRESCRIRE LES NORMES D'AMENAGEMENT DANS LA ZONE CONS-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le second projet de Règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021, une copie du second projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 avril au 5 mai 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du

processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 19 mai 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de Règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-31, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-32.

RÉSOLUTION 2021-06-174

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-110, MODIFIER LA MARGE AVANT DE LA ZONE H-107, MODIFIER LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-108 ET MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H-110 ET H-111

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR: Messieurs les conseillers Louis Côté,

Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jacques Portelance

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le second projet de Règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021, une copie du second projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 avril au 5 mai 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 19 mai 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de Règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-32, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-33.

RÉSOLUTION 2021-06-175

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-42 À MÊME LA ZONE PV-27

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021:

CONSIDÉRANT que le second projet de Règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021, une copie du second projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 avril au 5 mai 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 19 mai 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de Règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-33, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-34.

RÉSOLUTION 2021-06-176

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 431 AFIN DE MODIFIER LES REGLES QUI S'APPLIQUENT A LA PLANTATION ET LA COUPE D'ARBRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 mai au 4 juin 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-34, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-35.

RÉSOLUTION 2021-06-177

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-35 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES AIRES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du second projet de Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 mai au 4 juin 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-35, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 434-4.

RÉSOLUTION 2021-06-178

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN DE MODIFIER LES CRITÈRES DE DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE AINSI QUE LES PÉNALITÉS ASSOCIÉES AU NON-RESPECT DES NORMES D'ABATTAGE D'ARBRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 mai 2021 et une copie du Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 mai au 4 juin 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 434-4, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-37.

RÉSOLUTION 2021-06-179

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-37 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 431 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES, CONSTRUCTIONS, EQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET SAILLIES DU BATIMENT PRINCIPAL, DANS LES COURS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro 431-37, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 434-5.

RÉSOLUTION 2021-06-180

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN D'AJOUTER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN PLONGEOIR OU POUR ÉRIGER UNE CONSTRUCTION DONNANT OU EMPÊCHANT L'ACCÈS À UNE PISCINE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro 434-5, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-39.

RÉSOLUTION 2021-06-181

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LES NORMES PRÉVUES À LA ZONE C-116

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Messieurs les conseillers Louis Côté,

Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jacques Portelance

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour

consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-39, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 430-08.

RÉSOLUTION 2021-06-182

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-08 MODIFIANT LE REGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMERO 430 ET SES ANNEXES, TEL QU'AMENDE

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR: Messieurs les conseillers Louis Côté,

Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jacques Portelance

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro 430-08, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2021-06-183

RÉSOLUTION FIXANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-39 ET LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 431-37, 434-5 ET 430-08

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de Règlement numéro 431-39 et des projets de Règlement numéros 431-37, 434-5 et 430-08 suivants, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116;
- Projet de Règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipements accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours;
- Projet de Règlement numéro 434-5 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine;
- Projet de Règlement numéro 430-08 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption des présents Règlements;

QUE l'assemblée publique de consultation sur les projets de Règlements cidessus mentionnés soit fixée au 12 juillet 2021 à 19h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park, aux heures suivantes :

- Projet de Règlement numéro 431-37 à 19h et ;
- Projet de Règlement numéro 434-5 à 19h20 ;
- Projet de Règlement numéro 430-08 à 19h30 ;
- Premier projet de Règlement numéro 431-39 à 20h.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-06-184

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE ET AUTRES NOMINATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que madame Christine Ménard, urb., a été nommée directrice générale adjointe du 15 mars au 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que madame Ménard sera et est nommée à compter du 1^{er} juillet 2021, directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer madame Ménard, coordonnatrice des mesures d'urgence et greffière adjointe, cette dernière nomination étant nécessaire que pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales de la greffière;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville nomme madame Christine Ménard, urb., au poste de directrice générale à compter du 1^{er} juillet 2021;

QUE la Ville nomme madame Ménard, à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence de la Ville à compter du 1^{er} juillet 2021;

QUE la Ville nomme madame Ménard à titre de greffière adjointe que pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales de la greffière à compter du 1^{er} juillet 2021;

QUE le salaire annuel de madame Ménard soit fixé conformément à la classe 1, échelon 6, de l'échelle salariale 2021 de sa catégorie;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un contrat de travail avec madame Christine Ménard, urb., conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre qui lui sont applicables, le cas échéant, et à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Rémunération Service de la direction générale;

QUE soit autorisé le transfert de crédits budgétaires comme suit :

- Montant des crédits transférés : 28 000 \$
- Source des crédits : 02-610-00-141 Rémunération Service de l'urbanisme
- Destination des crédits : 02-130-00-141 Rémunération Service de la direction générale.

RÉSOLUTION 2021-06-185

NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer madame Christine Ménard, urb., trésorière adjointe que pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales du trésorier et de l'autoriser à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiement pendant ces périodes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville nomme madame Ménard à titre de trésorière adjointe que pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales du trésorier à compter du 1^{er} juillet 2021;

QUE la Ville autorise madame Ménard à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiement pendant les périodes d'absence temporaire ou les vacances estivales du trésorier.

RÉSOLUTION 2021-06-186

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que madame Pénélope Larose occupe le poste de directrice adjointe du Service de l'urbanisme depuis le 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville embauche madame Pénélope Larose au poste de directrice du Service de l'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2021;

QUE le salaire annuel de madame Larose soit fixé conformément à la classe 3, échelon 10, de l'échelle salariale 2021 de sa catégorie;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec madame Larose, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre qui lui sont applicables, le cas échéant, et à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Rémunération Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2021-06-187

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET CHARGÉ DE PROJET À LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent Laflamme, ing., occupe le poste de chargé de projet au Service des travaux publics de la Ville depuis le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville créer le poste de directeur adjoint au Service des travaux publics de la Ville:

QUE la Ville embauche monsieur Vincent Laflamme, ing. jr, au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics et chargé de projet à compter du 22 juin 2021;

QUE le salaire annuel de monsieur Laflamme soit fixé conformément à la classe 3, échelon 2, de l'échelle salariale 2021 de sa catégorie;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Laflamme, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre qui lui sont applicables, le cas échéant, et à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-10-141 Rémunération Service des travaux publics.

RÉSOLUTION 2021-06-188

ABOLITION DE POSTES DE NIVEAU-CADRE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville abolisse le poste de directrice générale adjointe ainsi que le poste de directrice adjointe du Service de l'urbanisme à compter du 30 juin 2021.

RÉSOLUTION 2021-06-189

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE DEUX ÉTUDIANTS EN URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT les besoins du Service de l'urbanisme en matière de ressources humaines pour la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service de l'urbanisme formulée dans ses fiches de présentation datées des 25 et 27 mai 2021 et adressées aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche temporairement du 31 mai au 27 août 2021, à titre d'étudiants en urbanisme au Service de l'urbanisme, messieurs Samuel Cormier et Sébastien Rhéaume;

QUE la Ville prolonge à compter du 28 août 2021, selon les besoins du Service de l'urbanisme, l'embauche temporaire de messieurs Cormier et Rhéaume selon les mêmes conditions d'embauche:

QUE ces embauches soient et sont assujetties aux conditions plus amplement décrites aux fiches mentionnées précédemment;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Rémunération urbanisme.

RÉSOLUTION 2021-06-190

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS ÂGÉS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT Que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la Ville peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT Que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2021-06-191

DÉPART D'UN EMPLOYÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – COL BLEU – REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Jonathan Grenon de son poste d'employé col bleu du Service des travaux publics et le remercie pour les services rendus à la Ville d'Otterburn Park au cours des dix dernières années.

RÉSOLUTION 2021-06-192

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville procède à un appel de candidatures, conformément à la convention collective des employés cols bleus;

QUE le poste laissé vacant par le départ de monsieur Jonathan Grenon soit comblé par l'embauche d'un journalier ayant une classe 3 à son permis de conduire.

RÉSOLUTION 2021-06-193

Modifications des conditions de travail – Brigadiers scolaires – Saison 2021-2022

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville fixe les conditions de travail des brigadiers scolaires conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-01-141 Brigadier – salaires réguliers.

RÉSOLUTION 2021-06-194

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACCESSOIRES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise l'acquisition de dix ordinateurs portables de remplacement, six stations d'accueil, deux moniteurs et le câblage requis pour leur fonctionnement;

QUE ces achats soient financés par une affectation du Fonds de roulement au montant de 18 600 \$ et qu'ils soient remboursés sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION 2021-06-195

FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK – REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 juin 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal remercie madame Mélanie Villeneuve, membre du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour son implication au sein dudit comité pour la période du 21 janvier 2020 au 14 juin 2021.

FINANCES

RÉSOLUTION 2021-06-196

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 MAI AU 14 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 11 mai au 14 juin 2021, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

TOTAL DES DÉBOURSÉS

Chèques nos 19905 à 19915	5 294,51 \$
Liste des dépôts directs nos 502441 à 502459	44 940,51 \$
Liste des prélèvements nos 5824 à 5868	49 817,19 \$
Paies	283 753,85 \$
<u>Déboursés à venir:</u>	
Chèques nos 19916 à 19939	94 393,47 \$
Liste des dépôts directs nos 502460 à 502515	2 684 855,32 \$

3 163 054,85 \$

DÉPÔT DÉPÔ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE - COMPLET

Le directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 31 mai 2021, tel qu'il l'a dressé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par la greffière le 16 juin 2021, le tout conformément à la Loi;

Monsieur Alain Cousson, ing., trésorier adjoint, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2020 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, MPA inc. Société de comptables professionnels agréés, sur les états financiers 2020, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2021-06-197

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL – 227, RUE DU PRINCE-ALBERT

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage attaché à la résidence unifamiliale isolée existante;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur du garage attaché sera composé de :

- Toiture : Bardeaux d'asphalte de couleur noire identique à la couleur des bardeaux de la résidence existante;
- Murs: Clins de pruche de couleur naturelle (brune) avec protection de couleur naturelle (brune). Les clins ont une largeur de 20 centimètres;
- · Portes et cadrages noirs.

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2021, sous le numéro 19874 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan de construction fait par Charles Parent, technologue professionnel, le 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de construction du garage attaché est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00021-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à l'harmonisation de la couleur choisie pour l'ensemble des portes et des fenêtres du bâtiment, afin que celles-ci soient intégralement en noir ou en blanc;

QU'un délai de vingt-quatre (24) mois soit accordé au propriétaire pour réaliser les travaux.

RÉSOLUTION 2021-06-198

AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE (SECTEUR LE PATRIOTE) — OCTROI DE MANDATS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE soit imposé sur les lots portant les numéros 3 951 892, 3 951 893, 3 951 895, 3 951 896, 3 956 415 (ptie), 3 951 905, 3 951 901, 3 951 899, 6 410 065, 6 397 659, 6 397 658, 6 397 657, 6 397 656, 6 397 654, 6 397 781, 3 951 906, 3 951 907, 3 951 902, 3 951 903, 3 951 906 (ptie) et 6 397 785 (ptie), du cadastre du Québec, un avis de réserve pour fins de réserve foncière;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée pour l'imposition des avis de réserve pour fins de réserve foncière;

QUE la firme Roch Mathieu, arpenteurs-géomètres, soit mandatée aux fins d'établir le plan et la description technique nécessaires dans le cadre de ces impositions d'avis de réserve;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant la mise en place de ces réserves foncières, le cas échéant.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2021-06-199

ADDENDA - ENTENTE RELATIVE À LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2021-02-034 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021 par laquelle le conseil approuvait l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Ville d'Otterburn Park et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (ci-après la RIEVR);*

CONSIDÉRANT que la révision des pourcentages d'utilisation des conduites des villes desservies par la RIEVR s'effectue tous les trois (3) ans par cette dernière et le taux d'utilisation de la conduite visée par l'entente mentionnée cidessus, est maintenant fixé à 16,564 % au lieu de 14,592 % pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à 83,436 % au lieu de 85,408 % pour la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cette révision entraîne la correction des montants contenus à l'annexe « E » de ladite entente, ce qui a pour effet que le coût de la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit maintenant établi au montant de 116 660 \$ et celle de la Ville d'Otterburn Park, au montant de 587 650 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions prévues à l'addenda à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park, intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Ville d'Otterburn Park et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu visant à modifier l'annexe « E » de ladite entente, conformément à ce qui précède;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'addenda à ladite entente.

RÉSOLUTION 2021-06-200

ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT ET INSTALLATION DE CLÔTURES AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal attribue un budget de 50 000 \$, taxes et imprévus inclus, pour l'agrandissement du stationnement et l'installation de clôtures au garage municipal;

QUE ce projet soit financé par une affectation de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 50 000 \$.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

RÉSOLUTION 2021-06-201

ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Ville et le Club de canotage;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte le texte de l'entente de principe;

QUE l'entente de principe intervenue entre les parties soit et est en vigueur jusqu'au 1^{er} août 2021 et après cette date, celle-ci sera caduque;

QUE l'entente finale à intervenir entre les parties soit conclue au plus tard le 1^{er} août 2021:

QUE le maire ou en en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de principe;

QUE le texte de l'entente de principe fasse partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2021-06-202

OCTROI D'UN MANDAT - ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION - RÉALISATION D'UN GUIDE DU CITOYEN INCLUANT DU CONTENU DE SOS VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la Ville veut mandater Éditions Média Plus communication pour réaliser, sans frais pour la Ville, un guide utile et pratique pour les citoyens otterburnois;

CONSIDÉRANT que ce guide pourrait contenir différentes informations dont notamment quelques pages d'information, de sensibilisation et de prévention à la violence conjugale;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettrait de sensibiliser la population otterburnoise à la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir, de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal octroi un mandat à Éditions Média Plus communication pour la réalisation d'un guide du citoyen incluant du contenu de SOS violence conjugale;

QUE ledit guide soit soumis à la Ville par Éditions Média Plus communication pour approbation avant sa diffusion.

RÉSOLUTION 2021-06-203

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE PERMIS DE SOLLICITATION – CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande du Club de canotage Otterburn afin d'obtenir l'autorisation et un permis de sollicitation pour pouvoir tenir sa collecte de bouteilles vides sur le territoire de la Ville le 26 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville accepte la demande d'autorisation ainsi que l'émission du permis de sollicitation aux fins précitées.

RÉSOLUTION 2021-06-204

ACHAT D'UN ABRI SOLEIL - PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par le Service du loisir et de la culture dans le cadre de l'acquisition d'un abri soleil à être installé à la piscine municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville achète de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., un abri soleil à être installée à la piscine municipale;

QUE cet achat soit financé par une affectation de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 16 628 \$ taxes incluses (15 835 \$ taxes nettes).

RÉSOLUTION 2021-06-205

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par le Club de canotage Otterburn;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est notamment d'offrir à la population de la région de la Vallée-du-Richelieu, la pratique d'activités sportives nautiques non motorisées, récréatives et compétitives;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville accorde la reconnaissance au Club de canotage Otterburn en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local B, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

RÉSOLUTION 2021-06-206

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC. — RECONDUCTION TACITE

CONSIDÉRANT que les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste ont signé une entente intermunicipale relative au versement d'une subvention au Club de Gymnastique Artistique Arabesque inc. jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit, à l'article 10, que celle-ci sera tacitement reconduite pour une durée de cinq (5) années supplémentaires, et ce, à moins que l'une des parties avise par écrit les autres parties, au moins trois (3) mois avant l'échéance du terme, un avis indiquant son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal confirme la reconduction tacite de cette entente pour une durée de cinq (5) années à compter du 1^{er} janvier 2021;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs – aide financière.

ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2021-06-207

ÉVÈNEMENT ÉCOCITOYEN DE RÉCUPÉRATION — UTILISATION DE MÉDIAS DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT l'initiative citoyenne de tenir un évènement écocitoyen de récupération complètement autogéré par des citoyens de la Ville et à peu de frais, le 14 août 2021, reporté au lendemain en cas de pluie, à la Légion Royale canadienne:

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cet évènement sont tenus de s'assurer que toutes les directives de la santé publique et les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement provincial soient et sont respectées sur le site de l'évènement;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en environnement souhaite faire la promotion et la sensibilisation à de meilleures pratiques environnementales;

CONSIDÉRANT qu'il est favorable d'encourager la participation citoyenne et développer un réseau de gens qui souhaitent s'impliquer pour la communauté et l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en environnement adressée au conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville appuie l'évènement écocitoyen de récupération en assurant la promotion de l'activité via ses médias de communication, et ce, conformément à ce qui précède.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

Monsieur Jean-Yves Rhéaume Situation parc Duclos

Madame Anne Colas Parc Duclos et parc Du Ruisseau

Monsieur Guy Dubé Emprunts et remboursement de la dette

Madame Monique Corbeil Travaux d'infrastructures sur les rues

Parkview, Rose, Auclair, Desrochers, Des

Bouleaux et Pine

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-06-208

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 23h32.

Denis Parent	Alain Cousson, ing.
Maire	Greffier adjoint